



**Le président-directeur**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE DU LOUVRE

**Décision n° 2016-09**

**Portant modification de l'organisation de l'Etablissement public du musée du Louvre**

**Le président de l'Etablissement public du musée du Louvre**

- Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux comités techniques ;
- Vu le décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 portant création de l'Etablissement public du musée du Louvre ;
- Vu le décret 2001-184 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;
- Vu le décret du 5 avril 2013 portant nomination du président de l'Etablissement public du musée du Louvre ;
- Vu la décision 2014-20 du 1<sup>er</sup> juillet 2014 modifiée portant organisation l'établissement public musée du Louvre et notamment en son article 9 ;
- Vu l'avis du comité technique rendu lors de sa séance du 16 février 2016 ;
- Vu l'avis du CHSCT rendu lors de sa séance du 10 février 2016

**décide**

**Article 1 :** L'article 9.2 de la décision 2014-20 concernant la direction des relations extérieures susvisé est modifié comme suit :

**Au lieu de lire**

Sous l'autorité d'un directeur, assisté de deux adjoints, et de cinq sous-directeurs, elle est organisée autour des entités et fonctions suivantes :

- Un chargé de mission tournages et valorisation
- La sous-direction du pilotage administratif qui comprend :  
le service budgétaire et juridique

**Lire**

Sous l'autorité d'un directeur, assisté de deux adjoints, et de cinq sous-directeurs, elle est organisée autour des entités et fonctions suivantes :

- Un chargé de mission
- La sous-direction du pilotage administratif qui comprend :
  - le service budgétaire et juridique
  - le service administration et ressources humaines
  - la cellule de gestion financière
- La sous-direction des relations avec les mécènes et partenaires commerciaux qui comprend :
  - le service du mécénat des entreprises
  - le service du mécénat individuel
  - le service des concessions
  - le chargé de mission marque Louvre
- La sous-direction du développement des publics et de l'éducation artistique et culturelle qui comprend :
  - le service éducation et formation
  - le service démocratisation culturelle et action territoriale
  - le service développement des publics et fidélisation
- La sous-direction de la communication qui comprend :
  - le service de la communication interne
  - le service de presse
  - le service communication visuelle et publicité constitué de l'unité d'achats d'espace, l'unité atelier graphique et l'unité éditoriale
  - le service communication numérique

- La sous-direction des évènements et des tournages qui comprend :
  - le service des évènements
  - le service des tournages
- Le service Louvre conseil

**Article 2 :** L'administrateur général est chargé de l'exécution de la présente décision.

26 AVR. 2016

Le président de l'Etablissement public du  
musée du Louvre.

**Musée du Louvre**  
**Jean-Luc Martinez**  
Président-Directeur

Jean-Luc MARTINEZ